Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260716-260710-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 16 juillet 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	15
Membres en exercice	:	15
Membres qui ont pris part à la délibération	:	15
Date de la convocation	:	9 juillet 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	23 juillet 2026
Date d'affichage	:	23 juillet 2026

Délibération N° 26-07-10

L'an deux mille vingt-six et le 16 juillet à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, C. BANCHEREAU, M. LACAZE, S. BERTIN, C. DUBOIS, A. LE NET, M. GUERANGER, L. BEAUGÉ, E. CAILLER, C. THOMAS, C. PEDRONO, B. MAROUSSIE, F. GERMAIN, P. RIVALAN.

Secrétaire de séance : M. GUERANGER

Objet de la délibération :
Recrutements d'agents non titulaires en remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que pendant la durée de chaque mandat il est nécessaire de créer des emplois non permanents selon les postes compte tenu de divers remplacements à assurer lors d'arrêts de travail (maladie, accident du travail ou autres….) des agents titulaires de la commune,

En conséquence, il est proposé d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Madame le Maire sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 16 juillet 2026

M. RAULLINE,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)